

6 Société et Culture

Clôture de la 3e conférence interministérielle sur la Santé et l'Environnement en Afrique

Un plan d'action stratégique 2019-2029 adopté

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

LES travaux de la 3e conférence interministérielle sur la Santé et l'Environnement en Afrique, ouverts à Libreville le 06 novembre, se sont achevés vendredi dernier. Cette rencontre de la capitale gabonaise a abouti à l'adoption d'un plan d'action stratégique 2019-2029 pour l'intensification des interventions en matière de santé et d'environnement en Afrique. Représentant le Premier ministre, le ministre d'Etat à la Santé et à la Famille, Denise Mekam'ne Edzidzie, a clos ces assises sur trois grands objectifs stratégiques : « réduire la charge de morbidité imputable aux déterminants de l'environnement, grâce à des environnements humains sûrs, durables et favorables à la santé; exploiter le potentiel de la déclaration de Libreville en rendant opérationnelle l'alliance stratégique pour la santé et l'environnement aux niveaux national et international; intégrer les résultats et les effets de la déclaration intégrant les actions prioritaires en matière de santé et d'environnement dans les politiques nationales de développement, afin de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.»

D'après les organisateurs, le plan d'action adopté par cette grand-messe en faveur du développement du continent soutenue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations-unies pour l'environnement (PNUE) et les partenaires au développement, peut « changer positivement le continent. » A condition de s'en approprier.

La ministre d'Etat Denise Mekam'ne Edzidzie a profité de cette tribune pour solliciter l'accompagnement des partenaires au développement « pour la poursuite de la mobilisation des ressources, afin de soutenir nos États dans la mise en œuvre de nos plans



Photo : R.H.A

Le ministre d'Etat à la Santé, Denise Mekam'ne, a sollicité des partenaires au développement le nécessaire accompagnement des Etats.

nationaux intégrés santé et environnement.»

Ces échanges ont également permis de mettre sur la table l'ensemble des maux qui minent le système sanitaire africain. Le constat est que, comme l'a dit le membre du gouvernement, « près d'un décès prématuré sur quatre en Afrique est lié à l'environnement, et le changement climatique menace d'accroître le nombre d'urgences sanitaires et d'épidémies dans les années à venir. »

Les ministres ont donc convenu de renforcer les cadres politiques et les mécanismes institutionnels, en vue d'interventions plus intégrées. Et de mettre en place des plateformes novatrices de financement, notamment en allouant davantage de ressources nationales à des actions conjointes en matière de santé et d'environnement. L'urbanisation et l'industrialisation rapides et non planifiées en Afrique, sont également pointées du doigt pour augmenter "le risque de maladies chroniques comme le cancer, les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux".

« Nous devons agir sur la pollution de l'air, la plus grande cause de mortalité humaine qui cause 7 millions de morts par an sur notre planète. Les gouvernements, les entreprises et les citoyens intensifient leurs réponses à la pollution et à la dégradation de l'environnement, mais nous devons faire beaucoup plus », a déclaré Erik Solheim, directeur général du PNUE.

Les ministres présents à cette conférence ayant réuni près de 400 experts du continent ont, par ail-



Photo : R.H.A

Les ministres de la Santé et l'Environnement ont adopté un plan d'actions stratégiques sanitaire et environnemental.

leurs, invité le président de la République gabonaise, Ali Bongo Ondimba, en sa qualité de pays hôte,

à soumettre le Plan d'action stratégique pour l'intensification des interventions en matière

de santé et d'environnement en Afrique 2019 - 2029 à l'approbation de l'Union africaine (UA).

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT,
DES INFRASTRUCTURES ET DES MINES

CABINET DU MINISTRE

N° 00442 /MEIM/CABM



COMMUNIQUE

Recensement des opérateurs de la filière aurifère sur l'ensemble du territoire national.

En date du 17 septembre 2018, le Gouvernement de la République a suspendu toutes les activités aurifères sur le territoire national, notamment dans l'objectif de mettre fin à l'exploitation anarchique et illicite de l'or pour une meilleure réorganisation de cette filière.

Cette décision, fondée sur des risques de trouble à l'ordre public, reste exécutoire jusqu'à ce que le Gouvernement notifie aux opérateurs légalement conformes les modalités de reprise de leurs activités. Par conséquent, toute personne physique ou morale qui ne respecte pas cette mesure de suspension temporaire s'expose aux sanctions et poursuites prévues par les dispositions en vigueur.

A cet effet, une opération de recensement de tous les opérateurs (personnes physiques et morales) sera organisée dans les neuf (9) provinces du pays auprès des Gouvernorats, le cas échéant de certaines Préfectures, du 12 au 30 novembre 2018. Les personnes susvisées sont tenues de se présenter munies des pièces obligatoires justifiant l'exercice de leurs activités aurifères :

- pour les orpailleurs ou personnes physiques : pièce d'identité, carte d'expert et tout document relatif à la vente de leur production ;
- pour les sociétés ou personnes morales en phase de recherche : fiche circuit et statuts, autorisations de prospection ou permis de recherche, évaluation environnementale, accords de sous-traitance ou de partenariat, organigramme de la société, liste du personnel (qualifications, fonctions et nombre de nationaux), quittances de droits fixes et de redevance superficielle, cas échéant les quittances de paiement des amendes ;
- pour les sociétés ou personnes morales en phase d'exploitation : fiche circuit et statuts, permis d'exploitation, étude technique ou de faisabilité (méthode d'exploitation), évaluation environnementale (étude d'impact environnemental et social), accords de sous-traitance ou de partenariat, organigramme de la société, liste du personnel (qualifications, fonctions et nombre de nationaux), registre de production, quittances de droits fixes et de Redevance Superficielle, de la Redevance Minière Proportionnelle, cas échéant les quittances de paiement des amendes.

Tout opérateur qui ne se fera pas recenser durant la période officielle sera considéré en situation d'illegalité et se verra retiré son autorisation ou permis d'exercer.

Fait à Libreville, le 08 NOV. 2018

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES
ET DES MINES

CHRISTIAN MAGNAN
Ministre



Photo : R.H.A

Les recommandations issues des travaux de Libreville devraient être mises en pratique par l'ensemble des Etats participants.